

aperçu historique sur les pratiques de magie et de sortilège fort en usage au moyen-âge et jusqu'au xv^e siècle et même au-delà.

La Sorcellerie à Soissons

Enguerrand de Monstrelet raconte dans sa chronique qu'en mil quatre cent soixante, il y avait un curé de village près Soissons qui éleva la prétention de prélever des dîmes sur une cense appartenant à des croisés d'outre mer. Le censier refusa de payer et soutint un procès au nom de ses frères les croisés. Le curé fût condamné et de ce fait prit en grande haine le censier et sa famille.

En ce même village était une sorcière, femme de fort mauvaise réputation, qui, de son côté, avait des démêlés avec la femme du censier. Elle eut l'occasion de parler au curé de ses griefs contre la censière et lui offrit ses services pour le cas où il voudrait se venger, aveuglé par l'avarice et la haine il accepta et lui demanda comment elle comptait s'y prendre pour satisfaire leur mutuelle rancune.

— Ayez confiance en moi, répondit-elle et attendez-moi là.

Lors cette mauvaise femme alla quérir un pot de terre dans lequel elle élevait et nourrissait un gros crapaud. « Messire prenez cette bête et baptisez-la comme si c'était un enfant en lui donnant le nom de Jean, et ensuite faites-lui manger une hostie

consacrée. Le maudit prêtre se conformant aux instructions de la mégère, baptisa le crapaud, lui donna à manger le précieux corps de notre Seigneur et le rendit à la sorcière. Incontinent celle ci le tua, le coupa en menus morceaux et avec d'autres diableries qu'elle ajouta, en fit un *Sorceiron*, qu'elle confia à sa fille pour qu'elle le portât dans la maison du censier. Elle y vint à l'heure du dîner et sans qu'on s'en aperçut jeta le sorceiron sous la table autour de laquelle étaient le censier, sa femme et un de leurs fils.

Peu après le repas, tous les trois se sentirent malades et moururent avant que trois jours se fussent écoulés. La justice eut connaissance de cet affreux accident, elle informa et l'on arrêta le curé, la sorcière et sa fille.

Les coupables avouèrent leur crime et la sorcière fut brûlée vive sur la place de Soissons. La fille se déclara enceinte, obtint un ajournement, s'échappa, fut reprise, et disparut encore sans qu'on put savoir ce qu'elle était devenue. Quant au prêtre sacrilège on l'envoya à Paris où il fut mis en prison dans la juridiction de l'évêque, on raconte qu'il en sortit par force d'amis et d'argent.

La réserve et la discrétion du chroniqueur sont regrettables, on aurait aimé à savoir le nom du village, voire même celui du misérable curé. A défaut de renseignements authentiques, il est permis de hasarder une hypothèse, d'autant plus que l'anecdote en elle même ne comporte pas une précision absolue. De quels croisés pouvait il être question ?

Au milieu du xv^e siècle, les templiers n'existaient plus, supprimés et disparus depuis longtemps. Il s'agissait probablement des chevaliers de Malte ou

de Saint Jean de Jérusalem leurs successeurs et, en partie, leurs héritiers.

Les templiers possédaient de grands biens dans le Soissonnais, leur maison principale était au Mont de Soissons, ils avaient en outre des succursales dans certains villages. Celle de Courmelles était une des plus importantes et l'on sait que des affiliés au Temple y furent autrefois mis à mort. C'est là qu'avec un peu d'imagination on placerait volontiers le théâtre du drame.

La justice de l'évêque de Soissons a dû être fort embarrassée de cette désagréable affaire, l'official semble n'avoir eu qu'une confiance très limitée dans l'efficacité de ces répugnants sortilèges. Il a dû connaître et soupçonner des dessous d'une nature plus humaine qu'il a préféré tenir dans l'ombre. Aussi s'est-il empressé d'expédier ce prêtre compromettant à l'archevêque de Paris qui a peut être jugé à propos et prudemment de classer l'affaire.

Ces histoires de magie, que nous traitons volontiers d'absurdes, trouvaient à cette époque une créance universelle. Jean Bodin d'Angers a traité compendieusement ce sujet dans un livre curieux, la Démonologie ou Démonomanie, paru à Laon vers 1580.

En outre du procès de Soissons, il raconte d'autres aventures macabres arrivées dans notre pays. Comme tous les démonologues et exorcistes, il confesse que les sorciers reçoivent souvent de Dieu le pouvoir d'envoyer des maladies et de rendre l'air mortel par des maléfices. C'est du reste l'opinion émise par Saint Augustin dans son traité « de Divinatione ».

Il y est souvent question des propriétés maléfiques du sang et des membres du crapaud, ils

étaient d'un usage courant chez les sorciers. La recette de ces horreurs remonte à une haute antiquité, Horace nous a dépeint l'affreuse Canidie ajoutant à d'innomables mixtures, les œufs et le sang d'un crapaud. *Et uncta turpis ova ranæ sanguine.*

Bodin raconte l'histoire de la sorcière de Compiègne, accusée de magie noire. En la fouillant, on trouva sur elle des crapauds baptisés par un prêtre et dont elle se servait pour ses détestables pratiques.

L'auteur ajoute naïvement :

« Cela semblerait ridicule si on ne voyait tous
« les jours l'expérience de choses semblables. Et
« de fait après que maître Jean Martin, lieutenant
« de la Prévôté de Laon eut condamné la sorcière
« de Sainte-Preuve à être brûlée vive, en la faisant
« dépouiller, on lui trouva deux gros crapauds en
« ses pochettes.

« Et pendant que j'écrivais cette histoire, on
« m'avertit qu'une femme enfanta d'un crapaud
« près la ville de Laon, de quoi la sage-femme
« étonnée et celles qui assistaient à l'accouchement,
« témoignèrent et fut le crapaud apporté à la
« maison du Prévôt. Les cinq inquisiteurs dans
« leur rapport (in malleo maleficiorum) racontent
« qu'entr'autres ils ont fait le procès à une sorcière
« qui confessa avoir reçu l'hostie consacrée en son
« mouchoir et au lieu de l'avalier, l'avoir mise
« dans un pot où elle nourrissait un crapaud et
« mit le tout avec d'autres poudres que le diable
« lui bailla, sous le seuil d'une bergerie, en disant
« quelques paroles, inutiles à répéter, pour faire
« mourir le bétail ».

Jean Bodin est à l'endroit des paroles magiques, d'une discrétion regrettable. On perd là une occa-

sion d'être tant soit peu initié aux mystères du redoutable grimoire.

Il avance du reste ne pas croire à la vertu diaboliques des poudres et autres ingrédients, mais pour ne pas se mettre à dos les puissances infernales, il ajoute prudemment que si le malin esprit cède à la prière des sorcières, c'est par la juste permission de Dieu. Il est avec l'enfer des accommodements.

Quant au *Malleus maleficiorum*, mot à mot le marteau des maléfices, c'est à vrai dire le bréviaire des exorcistes et des inquisiteurs. Cet indigeste compendium d'absurdités, d'obscénités et d'abominations de toute sorte, est l'œuvre de deux docteurs allemands, Jacob Springer et Jean Nider, ce dernier, un ingénieux tourmenteur, qui y racontent les choses les plus abracadabrantes, le mot est de situation. On y frémit d'indignation et de dégoût autant qu'on hausse les épaules. Ce livre eut l'honneur d'être approuvé par un bref du pape Innocent VIII en date de 1484. Ces inquisiteurs étaient à prendre très au sérieux, il ne fallait pas s'en moquer, l'un d'eux se vante d'avoir fait brûler, à lui seul, plus de quarante sorciers dans l'espace d'une année.

Les accusations de magie noire étaient très fréquentes au quinzième et au seizième siècles. C'était une arme terrible dont on se servait pour satisfaire une vengeance et perdre un ennemi.

Le 8 mars 1407, Jean Petit, docteur en théologie lut devant le roi et une assemblée de seigneurs, un mémoire pour disculper le duc de Bourgogne de l'assassinat de Louis d'Orléans, comte de Soissons. Il accusa d'abord le prince défunt d'avoir de son vivant, noué des intrigues de toute nature pour détrôner son frère et se mettre à sa place. L'accu-

sation était des plus fondées. Jean Petit eût de plus recours à une accusation formelle de sorcellerie, d'incantations fratricides et d'envoûtement.

« Louis d'Orléans machinait, dit-il, la mort de
« son prince par sortilège. Il fit tant par force
« d'argent et diligence qu'il fina de quatres per-
« sonnes dont l'une était un moine apostat, l'autre
« un chevalier, le troisième un écuyer et le dernier
« un varlet. Il leur bailla sa propre épée, sa dague
« et son anel pour dédier et consacrer ou plus
« proprement parler, exercer au nom du diable
« (Monstrelet) ».

Ce réquisitoire entendu, le roi Charles VI pardonna au duc et lui remit ses bonnes grâces.

Faut-il rappeler l'inique procès intenté à Jeanne d'Arc par la coterie des Anglais et des Bourguignons, procès qui eut pour épilogue le bûcher de Rouen. A quelle puissance s'adressaient donc les malheureux hantés par les visions d'une imagination pervertie? Le moment est venu de le dire, c'était au père des mauvaises actions, à celui qu'on ne nomme pas, disent les arabes. La déité objet de ces sacrilèges adjurations c'était l'ange déchu et toujours révolté, Belzebut ou Astaroth.

Les plus atroces sacrifices, les plus abominables cérémonies ne coutaient rien aux sorciers et aux sorcières, pour se le rendre favorable.

Quoique le démon ne soit que la synthèse de nos mauvais instincts et de nos pires appétits, la peur et la superstition, l'ont personnifié, matérialisé et déifié depuis la plus haute antiquité. Comme l'Isis de la pierre votive de notre musée, il a reçu plus de dix mille noms.

L'imagination lui avait prêté une cour d'officiers subalternes, ses messagers et ses fondés de pouvoirs. Le « *Malleus maleficiorum* » lui attribue

aussi des auxiliaires d'une essence beaucoup plus humaine que la courtoisie la plus élémentaire défend de désigner plus clairement. Il serait mal-séant de reproduire ici la kyrielle de malédictions et d'imprécations qui y sont brutalement formulées. Leur mauvais latin n'en est pas l'excuse. Le docteur Springer est comme les pères de l'Eglise, Saint Jérôme en tête, qui ne peuvent pardonner, à notre mère Eve, le crime de l'Eden et enveloppent toutes ses filles dans le même anathème. Il faut les plaindre, leur ascétisme intransigeant et les rigueur du célibat ne leur ont pas permis d'en reconnaître les qualités et d'en apprécier les mérites.

C'est du XIII^e au XV^e siècle que le diable a le plus préoccupé et effrayé les consciences. Abstraction faite de cette personnification, il faut avouer qu'il y a au fond de nous un instinct de perversité d'autant plus difficile à expliquer, qu'il est bien souvent indépendant des exigences de la matière. Quelle est donc la genèse de ces idées gratuitement malfaisantes qui, comme des champignons vénéneux poussent spontanément dans les lobes de notre cerveau? Effrayant problème dont il est aussi laborieux que dangereux de chercher la solution.

Il en a coûté cher aux Templiers de s'être trop abandonné à la malsaine séduction des doctrines sataniques. Il est vrai qu'accusés de manichéisme, ils étaient en outre coupables de posséder de grands biens. Peut être un chimiste du vingtième siècle, philosophe positiviste, viendra-t-il un jour prétendre que cet agent du mal n'est ni plus ni moins qu'un gaz délétère répandu dans l'atmosphère. Il dira que l'azote est la cause de toutes nos misères, parce que, d'une essence purement terrestre, il nous tient asservis à la matière en

restant en lutte perpétuelle avec l'hydrogène et l'oxygène qui, de nature éthérée, nous sollicitent au ciel.

Le combat du mal contre le bien ne serait-il que la résolution d'une équation psycho-chimique, et les tendances perverses seraient-elles dans la proportion de 79 contre 21.

L'azote, comme nous l'avons dit, semble être particulier à la terre, l'analyse spectrale et astrale ne l'a découvert ni dans le soleil ni dans d'autres astres. Par l'effet d'une assimilation hypocrite il fait partie intégrante de notre organisme physique. Cela ne l'empêche pas d'être un affreux poison. Outre la puanteur il engendre des combinaisons plus malfaisantes les unes que les autres

Respiré seul il tue, associé à l'oxygène, à l'hydrogène et au carbone il donne naissance aux composés les plus dangereux, depuis l'acide azotique, cet effrayant corrosif, jusqu'à l'acide prussique dont une goutte vaut un coup de foudre. Et comment expliquer qu'il nous fasse vivre en se mélangeant pour former l'air avec l'oxygène dont il modère la dévorante énergie. Cette idée d'une influence néfaste, répandue autour de nous, n'est pas nouvelle.

Les philosophes péripatéticiens, disciples d'Aristote en avaient l'intuition, sans l'avoir cependant formulée d'une manière aussi précise :

« Considerantum est quod peripatetici, aristoteles sectatores, non posuerunt Dæmones esse, sed ea quæ Dæmonibus attribuantur, dicebant provenire ex virtute cœlestium corporum et aliorum naturalium rerum ».

Saint Benoit et Saint Bernard, chimistes non, mais alchimistes peut-être, avaient-ils le soupçon des propriétés malfaisantes de l'azote, quand ils

défendaient l'usage de la viande, avec tant d'apreté aux moines de leurs couvents. Peut-être ne verra-t-on dans cette théorie qu'une fantaisie paradoxale, un de ces stériles efforts où se débat notre impuissance. Au dessus comme au dessous, nous ne voyons pas bien loin, Shakespeare l'a dit dans Hamlet (1) « Il y a entre la terre et le ciel des « mystères que la science humaine ne pourra jamais comprendre » La somme des connaissances qu'il nous a été donnée d'acquérir, est bien modeste. C'est à croire que notre mère Eve n'a fait qu'entamer la pomme fatale, et l'a rejetée en en reconnaissant l'amertume. Le tentateur n'a réussi qu'à moitié, aussi veut-il prendre sa revanche. Par ses fourberies, il égare notre jugement, hélas ! c'est en nous qu'il est, il ne faut pas le chercher autre part, non plus dans l'incandescent royaume de Pluton que notre atavisme lui a conservé. C'est à nous à le chasser et à nous garder, car il guette sans relâche le moment de rentrer.

Des sceptiques d'une philosophie joviale, en ont fait une façon de sacripant au front cornu, à la voix de cuivre, insolent et gouailleur, se plaisant à des manifestations aussi saugrenues que malfaisantes. Charles Blendec, religieux de l'abbaye de Marchiennes, exorciste de profession, qui vivait à Soissons, au faubourg Saint-Waast, à la fin du xvi^e siècle, raconte, dans un livre curieux, cinq histoires qu'il qualifie d'admirables. Charles de Roucy évêque de Soissons, eut à procéder pendant l'année 1502 à cinq exorcismes. Les possédés venaient des environs de Noyon où régnait une véritable épidémie de diabolisme.

Il faut lire ce bouquin pour se rendre compte quelle incroyable dépense de cérémonies, de sermons, de processions, d'exhibition et d'attouche-

ments de reliques, couta la délivrance précaire de ces malheureux. Le renseignement le plus intéressant qu'on y récolte, c'est le nom de quelques bourgeois de Soissons que leurs fonctions communales ou leurs professions firent figurer dans ces procès. On y retrouve les notaires Gosset et Bouillye, en même temps que M^e François Bonzéré, un des notables, celui-là dont la pierre tombale a été découverte il y a quelques années. L'un d'eux, on ne sait plus trop lequel, pendant le cours de l'instruction, fut tellement effrayé par les contorsions d'un des possédés, qu'il se sauva à toutes jambes chez lui, d'où on eût toutes les peines du monde à le faire revenir.

Dom Gilleson, de l'abbaye de Saint Crépin-le-Grand, raconte, avec une naïve prolixité, l'histoire prodigieuse arrivée à Saconin en 1628. Il s'agit d'une fillette nommée Nicole Paris qui tomba en léthargie, fut considérée comme possédée et traitée en conséquence. Les adjurations, exorcismes et cérémonies, usités en pareil cas, restèrent sans effet, et la science d'un sorcier fort renommé de Chavignon fut tout à fait impuissante. La fin de l'histoire prouva que l'enfant n'était malade que de perverse espièglerie et qu'elle s'était moquée de tout le monde. Notre époque est heureusement plus sceptique à l'endroit de ces manifestations prétendues merveilleuses, aujourd'hui les autorités civile et religieuse seraient bientôt d'accord pour envoyer les possédés à Prémontré en compagnie des Springer, des Blendec et autres exorcistes.

Diverses traditions et légendes dont le moine Gilleson est le rapporteur, racontent que le diable affectionnait le séjour de Soissons. Il jouait les tours les plus désagréables aux maçons qui construisaient le pont et régnait en maître dans notre

cité. Il fallait que les habitants menassent, par anticipation, une vie d'enfer, pour avoir mérité d'entendre, pendant la nuit, une voix surhumaine criant dans les carrefours (anno 825)

*Væ, væ, tibi suessio, qui Sodomæ et Gomorrhæ
exemplo, igne et Sulphure peribis.*

Décidément la situation était grave, il n'était que temps d'y remédier, Saint-Voué se trouva là heureusement pour sauver les Soissonnais de la damnation éternelle. Le prince des Ténèbres était descendu au rôle pitoyable de détrousseur de passants. Pour exercer son industrie, il s'embusquait dans la ruelle de l'Hôtellerie de la Coupe d'or, rue du Mont-Revers. Saint-Voué l'empoigna bel et bien et l'emprisonna dans la Tour Lardier plus connue jusqu'à nos jours sous le nom de Tour du diable. Il y est peut être encore. Aussi faut-il remercier l'édilité soissonnaise de n'avoir démoli que la moitié de cet antique monument. Un coup de pioche de plus et le malin esprit délivré, eût de nouveau envahi Soissons. On ne peut prévoir ce qu'il en serait advenu.

M. Bouchel lit une notice sur Raoul de Presles et sa famille : ses attaches à Presles et Boves et différentes pièces établissant ses fondations, ses bienfaits et les biens qu'il possédait dans cette commune. Raoul de Presles était le fondateur du Collège de Presles de Paris. La notice lue à la séance est la suite de l'histoire de Presles et Boves, couronnée par la Société académique de Saint-Quentin qui lui a accordé une médaille d'or et dont la première partie a été publiée dans le bulletin de la Société en 1893. (Voir la seconde partie du présent volume ci-après).